

**COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise)**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil quatorze, le jeudi vingt mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.*

*Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Françoise BOUDEAU, Daniel FRITSCH, Adjoints au Maire, Jean-Paul MARTINOT, Marie BRUYANT, Nicole STALMACH, Dominique LOIZEAU, Catherine DEMANGE, Danielle BRIERE Conseillers Municipaux*

*Absents représentés : Christiane MILLARD pouvoir à Jean Pierre STALMACH, Sandra TEXIER-PRAT pouvoir à Danielle BRIERE ; Alain GOUIRAN pouvoir à Daniel FRITSCH*

*Absentes excusées : Véronique PARENT ; Juliette PELLÉ-MACHET*

*Le quorum est atteint.*

*Mme Danielle BRIERE a été désignée secrétaire de séance*

*Le compte-rendu de la séance du 12/12/2014 est approuvé à l'unanimité ;*

-----

**1°) Admission en non-valeur**

Vu l'état de présentation en non-valeur établi par le Trésorier de l'Isle Adam pour un montant de 85,50 € correspondant à un titre de 2003 pour 62,00 € et à un titre de 2008 pour un montant de 23,50 €.

Considérant qu'il n'a pas pu être procédé au recouvrement de cette somme par la Trésorerie,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTTE l'état de présentation en non-valeur pour un montant de 85,50 €

DIT que cette somme sera inscrite au budget primitif à l'article 6541.

**2°) SMIRTOM : approbation des nouveaux statuts**

Vu la demande d'approbation des nouveaux statuts du SMIRTOM en date du 4 mars 2014,

Considérant la transformation au 1er janvier 2014 de la « Communauté de Communes Vexin Seine » en « Seine et Vexin Communauté d'Agglomération »,

Considérant les précédentes modifications approuvées par l'Assemblée Générale le 12/12/2013, comprenant :

- Le retrait de tout ce qui concerne les « communes isolées »
- La mise à jour des périmètres intercommunaux (en adéquation avec les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale)
- La modification du siège social du syndicat qui sera désormais 8, chemin de Vernon à Vigny
- La désignation des Délégués titulaires et suppléants : tout conseiller pourra être délégué au SMIRTOM du Vexin dès lors que le groupement de communes aura validé cette décision par délibération.
- La représentation des Groupements de communes dans le bureau.

Vu les nouveaux statuts du SMIRTOM adoptés par le syndicat le 13/02/2014,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les nouveaux statuts,

### **3°) Modification du tableau des effectifs du personnel : suppression de postes**

Vu la délibération du 11 juillet 2013 relative à la modification du tableau des effectifs,

Considérant que la période de stage des agents du service administratif est accomplie, et que les agents ont été titularisés dans leur grade respectif à savoir Rédacteur territorial et Adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe, Il convient de supprimer les postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des effectifs serait alors défini comme suit :

<b>Grade</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvelle situation</b>
Rédacteur territorial à temps complet	1	1
Adjoint Administratif Principal Territorial 2ème classe à tps complet	1	0
Adjoint Administratif Territorial 1ère classe à temps complet	1	1
Adjoint Administratif Territorial 2ème classe à temps complet	1	0
Adjoint Technique territorial 2ème classe	5 (dont 3 Tps non complet)	5 (dont 3 Tps non complet)
Adjoint d'Animation à temps non complet	1	1

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus,

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.***

A Epiais-Rhus, le 24 mars 2014  
Le Maire,  
Jean-Pierre STALMACH